

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13/04/2015**

L'an deux mille quinze, le 13 Avril, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 07 Avril 2015, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire.

Sont présents : M. François AUBER, Maire ; M. Aurélien PAUL, Mme Noëlle LEVEAU, Mme Clydie RENARD, M. Philippe VALLIN, adjoints, Mme Frédérique RATTE, M. Blaise ALLEAUME, Mme Réjane DEVAUX, M. Arnaud DUPARC, Mme Josiane COIGNET, M. Gilles HONORE, Mme Virginie WALBROU, M. Pascal REGHEM, Mme Michèle LESAUVAGE, M. Patrice DELAMARE, Mme Caroline VAIN, M. Christian POUPEL.

Absents représentés : M. Olivier HENRY à M. Aurélien PAUL  
Mme Maria MARQUES à Mme Noëlle LEVEAU

Absents excusés :

Mme Réjane DEVAUX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Date de convocation : 07/04/2015

Date d'affichage : 07/04/2015

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 17    Votants : 19    Pour : 19    Contre :    Abstention :

**OBJET** : Taux d'imposition 2015 : reconduction des taux à l'identique de 2014 (05/2015)

Rapporteurs : M. Aurélien PAUL et M. François AUBER

Mesdames, Messieurs,

Il est proposé de ne pas augmenter les impôts locaux et ainsi de maintenir les taux à l'identique de 2014.

Ainsi les taux pour 2015 sont :

- Taxe d'habitation (TH) à 14.42 %,
- Taxe foncière sur la propriété bâtie (THPB) à 10.37 %,
- Taxe foncière sur la propriété non bâtie (THNB) à 18.14 %,
- Compensation relais (TP) à 18.02 %.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



COMMUNE : 595 SAINT-JOIN-BRUNEVAL

ARRONDISSEMENT : 76 LE HAVRE

TRESORERIE SPL : TRESORERIE CRICQUETOT L'ESNEVAL



N° 1259 COM (1)

TAUX

FDL

2015

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2015

I - RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS

Bases d'imposition effectives 2014	Taux d'imposition communaux de 2014	Taux d'imposition plafonnés 2015	Bases d'imposition prévisionnelles 2015	Produits à taux constants (col.4 x col.2 ou col.3)
1 699 123	14,42	>>>	1 730 000	249 466
3 666 577	10,37	>>>	3 709 000	384 623
133 550	18,14	>>>	134 700	24 435
3 668 171	18,02	>>>	3 704 000	667 461
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants : 4				158 19
Bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 15				>>>
Total :				1 325 985

II - DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Produit nécessaire à l'équilibre du budget	20 944	Produit taxe additionnelle FNB	974	Produit des IFEF	33 915	Produit de la CVAE	33 568	TASCOM	1 325 985	DCRTP	1
Total allocations compensatoires	-	Versement GIR	160 876	Prélèvement pour le FSRIF	-	Produit attendu de la fiscalité directe locale (à reporter colonne 7)	-	Produit attendu de la majoration TH des résidences secondaires	-		

2. CALCUL DES TAUX 2015 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE

Taux de référence de 2014 (col.2 ou 3)	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE	Taux de référence 2015 (col.5 x col.8)	3. TAUX VOTES	Bases d'imposition prévisionnelles 2015	Produit correspondant (col.10 x col.11)
14,42	1,325 985	14,42	14,42	1 730 000	249 466
10,37	1,325 985	10,37	10,37	3 709 000	384 623
18,14	1,325 985	18,14	18,14	134 700	24 435
18,02	1,325 985	18,02	18,02	3 704 000	667 461
Produit à taux constants (6 décimales)					1 325 985

La diminution sans lien des taux a-t-elle été décidée en 2015 ? (indiquer OUI/NON dans la cellule ci-contre) :

A ROUEN  
Le Directeur Reg. des Finances Publiques  
MARIE-FRANCOISE HAYE-GUILLAUD  
le 04 MARS 2015

Le préfet,

A St Joïn Bruneval  
Le maire,  
13/04/15

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS

FEUILLET A RETOURNER AUX SERVICES PREFECTORAUX EN TROIS EXEMPLAIRES, ACCOMPAGNÉ DE LA DÉLIBÉRATION DE VOTE DES TAUX.

COMMUNE : 595 SAINT-JOUIN-BRUNEVAL  
 ARRONDISSEMENT : 76 LE HAVRE  
 TRESORERIE SPL : TRESORERIE CRICQUETOT L'ESNEVAL



N° 1259 COM (2)  
**TAUX**  
**FDL**  
 2015

**ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2015**

**III - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :**

**1. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES 13**

Taxe d'habitation :	13 669
Taxe foncière (bâti) :	
a. Personnes de condition modeste	480
b. ZFU, ZUS, baux à réhabilitation	0
c. Exonération de longue durée (logements sociaux)	136
Taxe foncière (non bâti) :	4 660
Taxe professionnelle / CFE :	
a. Dotation unique spécifique (TP)	1 983
b. Réduction des basses créations d'établissements	16
c. Exonération en zones d'aménagement du territoire	0
d. Abattement de 25% en Corse	
Dotation pour perte de THLY :	0

**2. BASES NON TAXEES 14**

Bases exonérées par le conseil municipal	
Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	
Bases exonérées par la loi dans certaines zones	
Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	
Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles	
<b>3. CVAE 15</b>	
a. CVAE : part nette versée par les entreprises	
b. CVAE : part dégrevée	
c. CVAE : part relative aux exonérations compensées	
d. CVAE : part relative aux exonérations non compensées	

**4. PRODUIT DES IFEER 16**

Eoliennes & hydroliennes	
Centrales électriques	
Centrales photovoltaïques	
Centrales hydrauliques	
Transformateurs	28 080
Stations radioélectriques	5 835
Gaz - Stockage, transport...	

**5. ELEMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX 18**

	Taux moyens communaux de 2014, au niveau national 13		Taux plafonds 2015 15	Taux 2014 des EPCI 16	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2015 (col. 15 - col. 16) 17	MAJORATION SPECIALE DU TAUX DE CFE 17		Taux de CFE perçus en 2014 par le SAN, la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique
	départemental 14	national 13				Taux communal majoré à ne pas dépasser	Taux maximum de la majoration spéciale	
Taxe d'habitation.....	23,95	24,45	61,13	3,72000	57,41	////	////	
Taxe foncière (bâti).....	20,20	25,41	63,53	3,41000	60,12	////	////	
Taxe foncière (non bâti).....	48,53	42,05	121,33	9,03000	112,30	national	communal	
CFE.....	25,76	>>>	51,52	4,26000	47,26	17,74	11,80	

**DIMINUTION SANS LIEN 18**  
 Année au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée  
 Année au titre de laquelle les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés